



garde partagée d'un enfant

Par **madinina972**, le **11/04/2009** à **22:29**

bonjour,

je vous remercie déjà pour la première réponse qui m'a été donné. j'en ai d'autres : une mère qui déclare être victime de violences conjugales, qui n'a jamais porté plainte (fait vérifié) mais qui prétend sétenir un journal dans lequel elle relatait ces actes de violences :

1) je voudrais savoir si selon la loi ce journal est considéré comme une preuve ou un début de preuve?

2)est ce que ce journal peut porter préjudice au père en ce qui concerne la garde partagée de l'enfant?

3)peut on dire que ce sont 2 affaires distinctes, qui n'ont rien à voir l'une avec l'autre?